

Gratuité de l'enseignement de base : Causes et conséquences du manque à gagner dans l'augmentation des effectifs scolaires dans la Province Éducationnelle Ituri 3 en Territoire de Mahagi (Ituri-RDC)

Résumé

Pour faire face aux nouvelles données du monde contemporain, il faut promouvoir toutes les possibilités en matière de réflexion sur l'éducation. Les gestionnaires scolaires, les parents, les enseignants et les acteurs sociaux doivent pouvoir travailler dans une franche collaboration sur des questions telles que l'accès massif et gratuit des enfants à l'enseignement de base. Cette étude vise à démontrer les causes et conséquences de l'augmentation légère des effectifs scolaires des élèves dans plusieurs écoles dans la Province éducationnelle Ituri 3 malgré la mise en application de la gratuité de l'enseignement de base. La question principale sur laquelle est axée sa problématique est celle de savoir : étant à la cinquième année d'expérience de la gratuité, quelles sont les causes de la moindre augmentation d'effectif des élèves enregistrée au sein des écoles primaires dans la province éducationnelle Ituri et quelles en sont les conséquences sur l'avenir de la jeunesse ? La population ciblée de cette d'étude est composée des directeurs, d'autres gestionnaires du secteur éducatif et des enseignants de la place. Le recours à l'analyse du contenu a permis d'interpréter les informations recueillies. Les résultats auxquels nous avons abouti révèlent que nombreuses causes sont l'origine de la moindre augmentation d'effectif des élèves enregistrée dans la Province de l'ÉDU-NC Ituri 3. Il s'agit entre autres de l'analphabétisme des parents, de la débrouillardise (deal) et l'auto-prise en charge dans lesquels se lancent les enfants en âge scolaire, la nuisance sonore, l'école buissonnière, l'accompagnement familial insuffisant, les atrocités vécues dans la contrée, le mariage précoce etc. Bref, tous ces faits ci-haut cités engendrent des conséquences sociales néfastes telles que : abandon, déperdition et décrochage scolaire avec corolaire directe incitation à l'incivisme social, la consommation des drogues etc.

Mots clés : Gratuité, enseignement de base et effectif scolaire.

Abstract

To cope with the new data of the contemporary world, we must promote all possibilities in terms of reflection on education. School managers, parents, teachers and social stakeholders must be able to work in frank collaboration on issues such as massive, free access for children to basic education. This study aims to demonstrate the causes and consequences of the slight increase in the number of students in several schools in the educational province of Ituri 3 despite the implementation of free basic education. The main question on which its problem is focused is that of knowing: being in the fifth year of experience of free education, what are the causes of the lower increase in student numbers recorded in primary schools in the educational province of Ituri? and what are the consequences for the future of young people? The target population of this study is made up of principals, other managers in the education sector and local teachers. The use of content analysis made it possible to interpret the information collected. The results we have reached reveal that many causes are the origin of the lower increase in student numbers recorded in the Ituri 3 EDU-NC province. These include, among other things, the illiteracy of parents, the resourcefulness that school-age children get into, noise pollution, truancy from school, insufficient family support, cases of atrocities experienced in the region, early marriage etc. In short, all of these facts above generate harmful social consequences such as: abandonment, wastage and dropping out of school with direct corollary incitement to social incivism, drug consumption, etc.

Keywords: Free, basic education and school numbers.

Date of Submission: 04-11-2024

Date of Acceptance: 14-11-2024

I. Introduction

L'importance de l'éducation-formation n'est pas à démontrer dans notre société actuelle. Son caractère imposant fait d'elle la pierre angulaire dans la construction de la vie individuelle, collective et/ou sociétale épanouie et pérenne. C'est à l'école que concourt le développement des talents de l'épanouissement personnel, collectif et le maintien des valeurs culturelles et sociales sans lesquelles, la société se trouve exposée à la tempête de la destruction par sa jeunesse.

L'adoption des objectifs du Millénaire pour le Développement par la République Démocratique du Congo, pays membre des Nations Unies, répond en particulier aux aspirations des parents congolais concernant la scolarisation de leurs enfants. Ceci se traduit par l'inscription dans la Constitution du pays de la gratuité de l'enseignement primaire : « L'enseignement primaire est obligatoire et gratuit dans les établissements publics » (RDC 2006 : art. 43 al. 5).

La Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, telle que modifiée en 2011, a renoué avec la gratuité et l'obligation de l'enseignement primaire dans les établissements publics (article. 43). Le 11 février 2014, le Parlement vote la Loi-cadre n° 14/004 de l'Enseignement National, laquelle en application de l'article 43 de la Constitution, précise les modalités de la prise en charge par l'Etat de l'éducation de base (articles 9.1, 10, 11, 12,13, 72).

La Deuxième Table Ronde Nationale sur la Gratuité, tenue à Kinshasa du 22 au 24 août 2019, a souligné l'importance de cette dernière en tant que levier essentiel pour l'accès à une éducation universelle, inclusive et de qualité. Pour ce faire, cette table ronde réaffirme l'importance de l'éducation dans le développement socio-économique du pays et a reconnu que seul un investissement conséquent dans ce domaine permettra au pays de profiter de son dividende démographique à travers sa jeunesse.

En mettant en œuvre la gratuité de l'enseignement de base, l'État congolais s'attaquerait ainsi aux inégalités en matière de l'éducation et s'adonnerait le devoir de promouvoir la justice sociale et l'égalité des droits à l'éducation. La gratuité de l'enseignement de base s'avère ainsi l'un des facteurs d'accès des enfants et des jeunes à l'éducation, un des éléments propres à assurer l'égalité des chances, une des composantes du droit à l'éducation. Elle est donc un moteur de progrès et constitue, pour le pays, un enjeu social et politique (Toulemonde, B).

S'agissant de sa campagne, la gratuité de l'enseignement a partout fait l'objet de plusieurs campagnes par les organisations visant à promouvoir sa mise en œuvre pour les divers avantages qui lui sont reconnus. Premièrement, l'accès de tous (riche ou pauvre) à une éducation au même pied d'égalité et à la promotion des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie suivant la base de l'objectif du développement durable. Cependant, il ne suffit pas de constater que les stipulations constitutionnelles et légales font de la gratuité de l'enseignement primaire un principe tiré des instruments juridiques internationaux et régionaux, il faut dégager l'état des lieux et le rapport entre ces stipulations et l'effectivité de cette gratuité, issue elle-même du droit à l'éducation (Mokonzi, B. 2012).

Pour leur part, Diop et al. repris par Bapolisi (2020) montrent que la gratuité peut relever les défis urgents du secteur éducatif, en particulier le grand nombre d'enfants non-scolarisés, la faible qualité de l'apprentissage, les frais élevés supportés par les ménages et la faible efficacité en matière d'utilisation des ressources publiques. Deuxièmement, alléger les fardeaux des parents et l'amélioration des conditions de vie des ménages. La partie du revenu de ménage qui était allouée à la scolarisation des enfants sera affecté à la satisfaction d'autres besoins, ce qui augmente de l'une ou de l'autre manière le bien-être du ménage (Pilon, Martin, & Carry, 2010).

Nombreuses recherches sur la gratuité de l'enseignement primaire occupent depuis plusieurs décennies une place de choix dans le domaine des Sciences de l'Éducation. Des articles et travaux scientifiques ont été publiés avec des résultats parfois divergents. Parmi ces études, nous pouvons citer Tom et Kasongo (2013), Bambanota (2012), Kandolo (2007), (Tom et Kasongo, 2013). Ces travaux ont été menés dans la perspective de proposer à l'État et aux autres institutions spécialisées les mécanismes spécifiques de mise en œuvre effective de la gratuité de l'enseignement tout en indiquant les menaces et les opportunités.

En effet, la question relative à la mise en pratique rigoureuse de la gratuité de l'enseignement primaire en République Démocratique du Congo préoccupe l'étendue du territoire national en général et la Province de l'ÉDU-NC Ituri 3 en particulier. Cette problématique ne cesse d'alimenter les débats dans divers secteurs de la société. La proportion des élèves à l'école primaire dans la Province éducationnelle Ituri 3 alerte sur la forte nécessité de sensibiliser les parents afin d'envoyer leurs enfants à l'école, au risque de faire accroître l'analphabétisme. Savoir lire, écrire, calculer et le développement de l'expression est sans doute, le point de départ de la vie du monde avenir.

À la cinquième année d'expérience de la gratuité de l'enseignement primaire, la Province de l'ÉDU-NC Ituri 3, dans son rapport scolaire 2023-2024, documente un taux brut d'admission de 38,6% sur l'étendue de huit Sous-Provinces éducationnelles que compose la Province éducationnelle sous étude. Tandis que 61,4% d'enfants, en âge scolaire se trouvent en dehors du système. Une telle situation ne peut laisser indifférent tout scientifique qui s'intéresse au secteur éducatif.

Aussi faut-il signifier que la même situation s'observe au sein des établissements d'enseignement maternel où on enregistre un taux d'admission de 0,5% en 2023-2024 et le secondaire avec un taux brut d'admission de 5,7%. Il en va de même, dans les établissements supérieurs et universitaires de la place, malgré les conditions nécessaires mises en place pour une fréquentation en toute quiétude. L'effectif des étudiants n'atteint pas le seuil acceptable au regard des diplômes d'État produits à la fin de chaque année scolaire.

Bien que la décision en matière de la gratuité de l'enseignement de base soit prise dans un contexte politique et d'improvisation, nous cherchons à dégager, dans la mesure où la gratuité de l'enseignement primaire n'engage pas une prise en charge directe par les parents. Quelles sont les causes de moindre effectif des élèves enregistré dans la province éducationnelle Ituri 3 ? Quelles en sont les conséquences sur la vie future de la jeunesse et sur l'avenir de la société ? À la limite du possible, quelles sont les stratégies à mettre en place afin de lutter contre cette attitude ?

La pertinence de ce thème est dictée par l'argument selon lequel, à la cinquième année d'expérience de la gratuité de l'enseignement de base, il s'observe une légère amélioration de l'effectif scolaire par rapport au seuil attendu dans la Province éducationnelle Ituri 3. Ce faible résultat serait dû au manque d'implication des parents et d'autres acteurs sociaux dans la réussite de la gratuité dans ce coin du pays et l'insuffisance des mesures d'accompagnement de la décision prise par l'État congolais. Pourtant, plusieurs études menées partout ailleurs ont prouvé l'effectivité de la gratuité dans l'accroissement des effectifs scolaires pendant les inscriptions et le débordement de la taille des classes.

II. Méthodologie

1. Population et échantillon

La population cible de cette étude est composée des chefs d'établissement, du Directeur de la Province de l'ÉDU-NC Ituri 3 et des responsables des sous-provinces éducationnelles. L'objectif est d'avoir leurs avis et de les confronter, afin d'avoir une idée plus précise sur l'incidence de la gratuité de l'enseignement de base.

Tableau 1. Statistiques scolaires de la Province éducationnelle Ituri 3 en 2023-2024

Niveau d'Etude	Tranche d'âge	Pop. Scolarisable			Pop. scolarisable			Taux d'admission
		F	G	TOT	F	G	TOT	
Maternel	3 - 5 ans	301974	262911	564885	1770	1508	3278	0,5%
Primaire	6 - 11 ans	389921	364160	754081	138874	152511	291385	38,6%
Secondaire	12 - 17 ans	383618	344106	727724	17457	24405	41862	5,7%

Source : Données du rapport de la Province éducationnelle Ituri 3, 2023-2024

Tableau 2. Tableau de l'échantillon

Statuts des sujets questionnés	f	%
Directeur ÉDUC-NC Ituri 3	1	1,1
Sous-proved	1	1,1
Chefs d'établissement	23	25,8
Enseignants	64	72
TOTAL	89	100

Source : Nos estimations

Tableau 3. Tableau de l'échantillon des chefs d'établissement et enseignants par réseau d'enseignement

Réseau d'enseignement	NC		C. Cath.		C. Prot.		C. Adv.		C. Kimb.		C. Angl.		TOTAL	
	f	%	f	%	f	%	f	%	f	%	f	%	f	%
Chefs d'établissement	5	33,3	11	21,6	4	36,4	1	25	1	33,3	1	33,3	23	26,4
Enseignants	10	66,7	40	78,4	7	63,6	3	75	2	66,7	2	66,7	64	73,6
TOTAL	15	100	51	100	11	100	4	100	3	100	3	100	87	100

Source : L'auteur

Les données contenues dans ce tableau nous renseignent dans ces catégories, 23 (26,4%) sujets chefs d'établissement et 64 (73,6%) sujets enseignants sont répartis dans six réseaux d'enseignement.

Le choix de ces groupes de sujet questionné est justifié par leur position, comme acteurs qui participent directement à la mise en œuvre de la gratuité et qui sont les premiers observateurs des impacts ou effets positifs et/ou négatifs de la gratuité sur l'effectif scolaire. Ainsi, les éléments de réponses fournis par ces derniers, leurs appréciations, leurs opinions profondes et claires en rapport avec l'augmentation ou non, des effectifs dans les classes de base permettent de situer la gratuité de l'enseignement de base comme opportunité ou menace pour la jeune société scolaire en Province l'ÉDU-NC Ituri 3.

2. Technique de récolte et de traitement des données

L'objectif visé par cette recherche est de recueillir les avis des directeurs d'écoles, enseignants et gestionnaires, comme acteurs de terrain, au regard des statistiques scolaires alarmantes que présentent les effectifs scolaires en éducation de base dans la Province éducationnelle Ituri 3 en 2023-2024 malgré la mise en œuvre de la gratuité de l'éducation de base.

Pour accéder aux données relatives à cette étude, nous avons utilisé la méthode qualitative, qui, du reste, est la méthode la plus adaptée à tout chercheur pour comprendre le phénomène de perception et ou d'opinions. À cet effet, nous avons composé un questionnaire d'enquête et l'avons administré à la population cible pour récolter leurs points de vue sur le moindre effectif constaté dans les écoles/classes tout en leur expliquant l'importance et la pertinence de leurs réponses.

Pour traiter les données issues de la recherche qualitative, la technique la mieux adaptée est l'analyse de contenu. La procédure à adopter quand on choisit l'analyse de contenu consiste généralement à transformer un discours oral en un texte, qui permet ensuite d'étudier le sens des propos tenus par le répondant (Bardin 1977).

À entendre Andreani et Conchon (2005), l'analyse de contenu des données qualitatives passe par 3 étapes, à savoir : la retranscription des données, le codage des informations et le traitement des données. En effet, bien que travail fastidieux, la retranscription des données était faite manuellement, suivie du codage des informations afin de pouvoir classer les données par catégories et le calcul de fréquence transformée en pourcentage a rendu facile le traitement des données.

III. Présentation des résultats

Tableau 4. Calcul de la moyenne des effectifs par classe

Effectif/classe	Nombre	M	SD
1 ère	23	61	19,78
2ème	15	57	28,60
3ème	17	63	18,89
4ème	16	65	27,20
5ème	17	53	17,00
6ème	5	68	25,30

Source : Nos calculs à partir des données des classes /écoles

Comme on peut le constater dans ce tableau, malgré la gratuité de l'enseignement de base, la moyenne des effectifs des classes, de la première année jusqu'à sixième dans les 25 écoles se situe entre 53 et 68 élèves.

Tableau 5. La gratuité a-t-elle une influence sur l'augmentation des effectifs dans les classes ?

Augmentation d'effectif	f	%
OUI	51	57,3
NON	38	42,7
Total	89	100

Source : Nos enquêtes sur terrain

Tableau 6. Comment trouvez-vous le degré d'augmentation des effectifs par classe dans votre école

Augmentation d'effectif	f	%
Forte	27	30,3
Légère/superficielle	37	41,6
Faible	25	28,1
	89	100

Source : Nos enquêtes sur terrain

Tableau 7. Raisons de l'augmentation légère des effectifs par classe

Augmentation d'effectif	f	%
Ecole buissonnière	17	19,1
Pas de suivi des parents d'élève	14	15,7
Accompagnement familial insuffisant	15	16,7
Analphabétisme des parents	12	13,5
Débrouillardise (deal)	8	8,9
Petit commerce	11	12,4
Insécurité	4	4,5
Mariage précoce	6	6,7
Nuisance sonore	10	11,2
Exploitation artisanale	4	4,5

Source : Nos enquêtes sur terrain

Tableau 8. Conséquences d'une telle situation sur le futur de la société

Augmentation d'effectif	f	%
Forte déperdition ou abandon au cours de l'année	29	32,6
Décrochage scolaire	21	23,6
Incitation à l'incivisme social	11	12,4
Pas d'engagement sociétal	2	2,2
Incitation à la haine	2	2,2
Consommation des drogues	17	19,1
Consommation des boissons alcoolisées	13	14,6

Source : Nos enquêtes sur terrain

IV. Discussion des résultats

Les résultats de cette enquête nous montrent qu'à la cinquième année d'expérience, la gratuité de l'enseignement de base en Province de l'ÉDU-NC Ituri 3 a conduit à une augmentation légère des effectifs scolaires, contrairement aux autres Provinces éducationnelles que compose la Province de l'Ituri où le taux croissant atteint 76% (cfr Ituri 1) en 2023-2024. Cette augmentation légère ne s'accompagne malheureusement pas d'un suivi permanent et d'une implication pratique des acteurs intéressés dans ce secteur, et engendre toute conséquence du manque à gagner de l'offre éducative par les bénéficiaires en cette phase de l'enseignement de base gratuit.

Nombreuses études sur la gratuité de l'enseignement (Ndjete Imbile 2019, Bila Menda et Mayimbi Ditsidi 2024) déplorent l'incapacité d'accueil due à l'accroissement des effectifs scolaires dans les écoles, l'insuffisance en infrastructures, les grèves en répétition, les conditions de travail et salariales des enseignants ect. Notre recherche vient à son tour, déceler un autre impératif qui nécessite attention et implication de toutes les structures dans revalorisation de la mise en œuvre effective de la gratuité au profit de la population cible. Aux côtés de la politique gouvernementale, l'écart entre l'effectivité de la gratuité et les réalités de terrain mérite être retracé.

D'une façon générale, la réalité de la gratuité de l'enseignement primaire dans les rayons qui ont fait l'objet de notre étude correspond à ce que Philip Warin (1993) qualifie de régulation par les implicites ; c'est le non-dit. Au-delà des contraintes (surpeuplement des classes, des infrastructures et des équipements insuffisants...) provoquées par l'application de cette politique de gratuité de l'enseignement de base, les gestionnaires et les enseignants interrogés reconnaissent un autre enjeu majeur frein à la gratuité dans une augmentation légère, peu croissante des effectifs élèves sur l'ensemble des classes. Il y a donc lieu de parler d'une gratuité partielle.

Par ailleurs, les enquêtés soulignent l'ampleur de la déperdition et le décrochage scolaire auxquels font face plusieurs établissements scolaires, laquelle déperdition, accompagné de silence des familles concernées réduit sensiblement la chance aux élèves de poursuivre leur cursus scolaire fondamental. Force est de mentionner qu'à nos jours, l'éducation est devenue un objet des grands débats départ son apport à tout niveau de développement. En ce sens, la famille a bel et bien le devoir de manifester le souci profond, celui de collaborer avec l'école dans l'encadrement.

Pour toute catégorie en quête de l'instruction, le profit à tirer de la gratuité de l'éducation de base impose des mesures d'encadrement collégial impliquant ainsi tous les intervenants en la matière. Le suivi par les parents, l'accompagnement familial serein, la forte collaboration entre famille et école afin de répondre à l'intérêt tant individuel que collectif.

Un autre élément du résultat de nos analyses est le constat fait de la consommation des drogues et des boissons fortement alcoolisées. Convenons avec Claude Jean Renaud (2005), les conséquences négatives de l'usage de drogues sur le bien-être de la population sont ressenties sur trois facettes : d'abord les atteintes à la santé et les dommages matériels qu'il faut traiter ou réparer. Ici, le coût de la drogue équivaut dans ce cas à la valeur des biens auxquels il a fallu renoncer. Ensuite, la drogue regroupe tous les effets de la toxicomanie sur l'aptitude au travail et la productivité. A cela, il faut ajouter en fin, les inaptitudes au travail dues à la maladie, au suivi d'une thérapie de la dépendance ou à une peine privative de liberté. On peut ainsi signifier que tous les effets de l'usage des drogues aboutissent à une diminution de la capacité productive et sont souvent source des comportements inciviques et/ou de l'incitation à l'incivisme social. Des mesures d'encadrement méritent être renforcées pour le cas qui concerne cette étude.

Le cas des filles nécessite encore une attention particulière. L'environnement joue un rôle important dans la vie scolaire des filles. Comme c'est le cas au Mali, les filles abandonnent très tôt l'école pour des raisons diverses : le mariage précoce, l'insuffisance d'enseignants qualifiés, l'influence de la tradition et de la religion qui consacrent les filles au foyer pour les travaux domestiques oubliant que celles-ci constituent la base de la classe sociale. A cela s'ajoute les sites aurifères. Les sites d'orpaillage sont à l'origine des abandons massifs des filles Ahmed Ag Raïmaa (2019). Afin de lutter contre la déperdition scolaire des filles, des actions de sensibilisation méritent d'être menées auprès de tous les acteurs et intervenant dans le système éducatif dans le but de permettre aux filles de disposer d'assez de temps pour se consacrer à leurs études.

Sans nul doute, l'éducation des filles constitue un levier du développement des compétences pour amorcer le véritable développement dans divers secteurs. C'est pour cette raison que conformément aux objectifs de la conférence de Jomtien en 1990, renforcée par le Forum Mondial sur l'Éducation tenu à Dakar au Sénégal en avril 2000 sur l'Éducation pour tous (ÉPT) ; l'éducation de base est adoptée comme une des grandes priorités du développement et la problématique de la scolarisation et du maintien des filles à l'école reste au cœur des préoccupations des États.

V. Conclusion

Au terme de cette recherche, il y a lieu de noter, telles que reprises précédemment, plusieurs causes concourent à l'augmentation légère des effectifs des élèves en classes dans plusieurs structures scolaires dans la province de l'ÉDU-NC Ituri 3, contrairement au boom constaté partout ailleurs. Il ne suffit pas de constater que les stipulations constitutionnelles et légales font de la gratuité de l'enseignement primaire un principe tiré des instruments juridiques internationaux et régionaux, il faut dégager l'état des lieux et le rapport entre ces stipulations et l'effectivité de cette gratuité, issue elle-même du droit à l'éducation.

Il n'est secret pour personne, l'éducation réduit les inégalités sociales. L'école constitue un dogme fondamental de tout système d'éducation. Cette identification de l'école à l'éducation explique nettement l'image faite de l'éducation comme processus privilégié qui détermine le projet continu du développement et du renouvellement de toute société. Les moyens mis à sa disposition constituent le socle de son fonctionnement sans faille, son rôle primordial étant la production des valeurs sociales, culturelles, économiques, c'est-à-dire le modelage des êtres humains au service de la nation entière.

Le constat qu'il faut revitaliser l'importance de la politique de gratuité par rapport à d'autres déterminants de la scolarité s'impose. Ceci afin d'éradiquer les contraintes auxquelles font face les écoles dans cette contrée du pays dans l'accomplissement de leurs missions. La gratuité de l'enseignement apparaît ainsi comme l'un des facteurs d'accès des enfants et des jeunes à l'éducation, un des éléments propres à assurer l'égalité des chances, une des composantes du droit à l'éducation. Elle est donc un moteur de progrès et constitue, pour le pays, un enjeu social et politique.

Ainsi, l'intensification des campagnes médiatiques, des fortes actions de sensibilisation méritent être menées dans ses dimensions sociale, religieuse, familiale, traditionnelle et des mesures d'encadrement renforcées afin de s'approprier les politiques de la gratuité au profit de la jeunesse et répondre aux objectifs de l'éducation pour tous pour un développement durable.

Bibliographie

- [1] Andreani JC., Et Conchon F., (2005). Méthodes D'analyse Et D'interprétation Des Etudes Qualitatives. Paris : ESCP-EAP.
- [2] Bapolisi, B. Et Al. (2020). Incidence De La Gratuité De L'enseignement Primaire Sur Le Fonctionnement Des Ecoles De La Ville De Bukavu. Cahier Du CERUKI, 2020, Nouvelle Série 61 : Pp.224- 251 ISSN 2412-5873.
- [3] Jeanrenaud, C. (2005). Le Coût Social De La Consommation De Drogues Illégales En Suisse, IRER – UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL.
- [4] Kandolo, F. (2007). La Gratuité De L'enseignement Primaire En République Démocratique Du Congo : Contribution A La Mise En Œuvre Des Mécanismes Spécifiques. Université D'été Des Droits De L'homme De Genève, Spécialisation En Droits Economiques, Sociaux Et Culturels.
- [5] Pilon, M., Martin, J. Et Carry, A. (2010), Le Droit A L'éducation : Quelle Universalité ? Nd: Éditions Des Archives Contemporaines.
- [6] Monkonzi B., (2012). Gratuité Et Qualité De L'enseignement En République Démocratique Du Congo, N.D, 1-12.
- [7] Tom De Herdt Et Kasongo M., (2012). La Gratuité De L'enseignement Primaire En RDC : Attentes Et Revers De La Médaille. Kinshasa. (VLIRUOS) : UNIKIN.
- [8] Warin, P. (1993). Les Usagers Dans L'évaluation Des Services Publics : Etudes Des Relations
- [9] De Service. Paris : L'Harmattan.
- [10] Constitution De La République Démocratique Du Congo Du 18 Février 2006, Modifiée Par La Loi
- [11] N° 11/002 Du 20 Janvier 2011 Portant Révision De Certains Articles De La Constitution De La République Démocratique Du Congo.
- [12] Journal Officiel De La République Démocratique Du Congo, LOI-CADRE N° 14/004 Du 11 Février 2014 De l'Enseignement National.
- [13] Déclaration De Jomtien (1990). L'éducation Pour Tous : Jomtien, Thaïlande. Site Consulté Le 23 Mars 2009 (DOI).
- [14] Rapport De La Deuxième Table Ronde Nationale (2019). La Gratuité De L'enseignement De Base En RDC.
- [15] Rapport De Statistiques Scolaires (2023-202). Province Educationnelle Ituri 3 En RDC.
- [16] Toulemonde, B. (2002). « La Gratuité De L'enseignement. Passé, Présent, Avenir », Rapport Inédit. UNESCO.2000. Cadre D'action De Dakar. L'éducation Pour Tous : Tenir Nos Engagements Collectifs. Paris : Unesco. En Ligne Sur [Http://Media.Education.Gouv.Fr](http://Media.Education.Gouv.Fr) (Consulté Le 21 Octobre2024).
- [17] Menda P.B. And Ditsidi J.M. (2024). Gratuité De L'éducation De Base Dans Les Ecoles Primaires Publiques En République Démocratique Du Congo : État De Lieu, Défis, Effets Et Perspectives, British Journal Of Education, Vol.12, Issue 2, 1-22 : <https://doi.org/10.37745/Bje.2013/Vol12n1122> (Consulté Le 13 Septembre 2024).
- [18] Feller J. (2005). L'Analyse Du Contenu, De L. Bardin. In: Communication Et Langages. N°35, 1977. Pp. 123-124; <https://www.persee.fr> (Consulté Le 18 Septembre 2024).